Envoyé en préfecture le 21/05/2026
Reçu en préfecture le 21/05/2026
Publié le
ID : 022-212203608-20260512-DB_2026_075-DE

COMMUNE DE TRÉGUEUX
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 12 MAI 2026

L'an deux mille vingt six, le **douze mai** à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie (salle du conseil), en séance ordinaire sous la présidence de Madame Sandra LE MEUR, Maire.

Membres Présents :
Mme Sandra LE MEUR, M. Roland RAOULT, Mme Cristina FEUNTEUN, M. Alain RAULT, Mme Isabelle LE GALL, M. Philippe BAPTISTA SOARES, Mme Vanessa RIVET, M. Jean-Yves THOMAS, Mme Martine HERNOT, M. Patrick ALLAND, M. André NAVINER, Mme Catherine MICHEL, M. Pascal HERVÉ, Mme Françoise EUGENI, M. Fabrice LEMERCIER, Mme Claudia VADUVA, M. Olivier BERNA, Mme Isabelle HERVÉ, Mme Myriam GALAN, M. Franck LUCAS, M. Erwan LACHIVER, M. Jérôme RÉLO, M. Ludovic MICHEL, Mme Marie-Odile SCOUPE, Mme Valérie RENAULT, Mme Jennifer MONTIS, M. Axel LE CARDINAL

Membres absents excusés ayant donné procuration :
Mme Julie LEMAITRE a donné procuration à Mme Martine HERNOT
Mme Solenn INIZAN a donné procuration à Mme Cristina FEUNTEUN

Secrétaire de séance : Mme Isabelle HERVE

Assistaient également : Mme Laurence RAPENDY (DGS) et M. Thomas TOUBOULIC (DGAS)

DÉLIBÉRATION N° 2026-075

Rapporteur : Roland RAOULT, Adjoint au Maire aux travaux, à la voirie et à la sécurité

OBJET : TRAVAUX - RACCORDEMENT ET MISE EN SERVICE DU BASSIN DE RÉTENTION RUE ALAIN COLAS

La demande découle des inondations subies ces dernières années par les riverains de la rue du Stade à Langueux. Les travaux envisagés pour remédier à ces dysfonctionnements nécessitent de raccorder le réseau d'eaux pluviales existant dans le bassin de rétention, créé lors de la viabilisation de la zone hôtelière, rue Alain Colas à Trégueux et de réaménager ce bassin. En effet, lors de la viabilisation du lotissement, le réseau d'eaux pluviales a été raccordé en aval du bassin, ce dernier ne pouvant donc pas remplir sa fonction de régulation.

Le coût total de cette opération est estimé à 48 198,66 € HT.

Une participation au financement des travaux a été demandée aux Mairies de Langueux et de Trégueux, conformément aux modalités de participations financières aux travaux de réseaux actées par la délibération du Conseil Communautaire DB-272-2016 du 01/12/2016.

Envoyé en préfecture le 21/05/2026
Reçu en préfecture le 21/05/2026
Publié le
ID : 022-212203608-20260512-DB_2026_075-DE

La participation des communes de Langueux et de Trégueux porte sur 50 % des dépenses estimées, soit 25 % pour chacune des villes. La répartition de la dépense est la suivante :

Participation de Langueux : 12 049,665€ HT
Participation de Trégueux : 12 049,665€ HT
Participation de Saint-Brieuc Armor Agglomération : 24 099,33 € HT.

Le détail de la répartition financière des travaux est indiqué dans l'annexe de la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer la convention de versement de fonds de concours ainsi que tous documents s'y rapportant.**

A Trégueux, le 21 mai 2026

La secrétaire de séance,

Mme Isabelle HERVÉ

Le Maire,

Mme Sandra LE MEUR